

[Texte]

rejected in favour of self-insurance because in fact of the high cost of annuities.

Third, it is totally unacceptable to us that the income situation of POWA beneficiaries might be turned over to private financial institutions.

Fourth, the purchase of annuities virtually guarantees that the provision of income security to older workers will be administratively segregated from the other aspects of an integrated adjustment program, that is to say, training, job counselling and job placement.

• 0915

As you will have gathered from the foregoing remarks, Bill C-8 has created a real dilemma for us. We want the bill passed quickly, but we have very serious reservations about it.

As we noted earlier, we would like to see two amendments made to Bill C-8. First, we would like to see the words "financial institutions" dropped from the introduction to proposed subsection 5.(1). Second—and here we do not have exact legal wording for you—we would like to see a clause added to the bill that would require the Minister of Labour to engage in consultations immediately with labour and other interested parties with a view to bringing a revised and strengthened POWA legislation before Parliament within the next three years. The revised POWA legislation should meet the standards of a reasonable POWA bill that we described earlier. Specifically, a revised POWA bill should create positive rights of workers to POWA benefits; it should create a positive obligation on the part of the Government of Canada to provide benefits; it should provide clear responsibility for the administration of the program; and it should set standards that have to be met by all federal and provincial agreements.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Baldwin. I would now invite Mr. John Goodes of the Canada Employment and Immigration Advisory Council to speak.

Mr. John Goodes (Director of Projects, Canada Employment and Immigration Advisory Council): Thank you, Mr. Chairman. Before I begin, I would like to remind you what the Canada Employment and Immigration Advisory Council is. It is a body of 21 private citizens who are appointed to advise the Minister of Employment and Immigration on issues dealing with the responsibilities of that department. These members are shared equally among the business community employers, labour and special groups. The tasks the council takes on are usually either identified by the minister or reached unanimously by members of the council.

[Traduction]

rentes a été rejeté en faveur de l'auto-assurance en raison du coût élevé des rentes.

Troisièmement, il est tout à fait inacceptable pour nous que la situation des bénéficiaires du PATA en ce qui concerne leur revenu soit confiée à des institutions financières privées.

Quatrièmement, l'achat de rentes garantit pratiquement que la sécurité du revenu des travailleurs âgés sera séparée du point de vue administratif des autres aspects du programme d'adaptation intégrée, c'est-à-dire de la formation, de l'orientation et du placement.

Comme vous l'avez sans doute conclu d'après les remarques que nous avons formulées, le projet de loi C-8 crée un vrai dilemme pour nous. Nous voulons que le projet de loi soit adopté rapidement, mais nous avons de graves réserves à ce sujet.

Comme nous l'avons souligné plus tôt, nous aimerions que deux amendements soient apportés au projet de loi C-8. D'abord, nous aimerions que les mots «institutions financières» soient biffés dans l'introduction du paragraphe 5.(1). Ensuite—et nous n'avons pas de libellé exact à vous proposer—nous aimerions qu'un article soit ajouté au projet de loi, exigeant que le ministre du travail entreprenne immédiatement les consultations avec les syndicats et les autres parties intéressées afin de présenter au parlement un projet de loi révisé et consolidé. Le projet de loi révisé devrait répondre aux normes que nous avons décrites plus tôt en ce qui concerne un PATA raisonnable. Plus précisément, un projet de loi révisé établirait les droits positifs des travailleurs à des prestations en vertu du PATA; ils créerait un obligation positive de la part du gouvernement du Canada d'offrir des prestations; il établirait clairement les responsabilités sur le plan de l'administration du programme; et il fixerait des normes que devraient respecter tous les accords fédéraux et provinciaux.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Baldwin. J'aimerais maintenant inviter M. John Goodes du Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration à nous faire son exposé.

M. John Goodes (directeur de projets, Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président. Avant de commencer, j'aimerais vous parler un peu du Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration. Il s'agit d'un organisme composé de 21 citoyens nommés pour conseiller le ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur des questions qui relèvent de la responsabilité de ce ministère. Le patronat, le syndicat et des groupes spéciaux sont représentés à part égale par ces membres. Les tâches qu'entreprend le Conseil sont habituellement déterminées par le ministre ou elles ont été convenues à l'unanimité par les membres du Conseil.